

DECOUVERTE D'UN OBJET SUSPECT

Comment définir un objet suspect ?

- ❖ Présence de fils électriques.
- ❖ Bruit anormaux (minuterie, grésillements etc..).
- ❖ Conditions de dépose anormales.

Quelles mesures de sécurité immédiates prendre ?

Avertir immédiatement le PC Sécurité Incendie de la faculté de pharmacie : Tél : 04.91.83.55.20 – Poste : 355 20

ou à défaut les services de police ou de gendarmerie.

- Faire évacuer les personnes et adapter le périmètre de sécurité suivant la taille de l'objet ou la présence de risques additionnels (exemples : pour un objet dans local fermé, faire évacuer le local ; pour une valise trouvée en extérieur, éloigner les personnes de 20 à 50 m).

Quelle conduite adopter dans l'attente des services de police ?

- Ne jamais toucher, manipuler ou déplacer l'objet.
- Ne pas provoquer de vibrations sonores, chocs thermiques ou mécaniques à proximité ou dans l'environnement de l'objet.
- Ne pas utiliser des postes émetteurs / récepteurs ou des téléphones portables à proximité de l'objet suspect.
- Ne démarrer aucun véhicule à proximité (deux ou quatre roues) afin d'éviter les interférences d'ondes.
- Vérifier qu'un deuxième objet suspect n'est pas dissimulé à proximité.
- Ne jamais recouvrir l'objet, ne jamais utiliser les couvertures dites "anti-bombe" afin de ne pas masquer le visuel des démineurs intervenants.
- Recueillir les informations utiles à transmettre aux services de police (description de l'objet, emplacement exact, origine du dépôt, etc).